



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 10 mai 2012
N° CERTA-2012-AVI-273

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans IBM AIX

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-273>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-273
Titre	Vulnérabilité dans IBM AIX
Date de la première version	10 mai 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité IBM du 08 mai 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Déni de service à distance ;
- atteinte à la confidentialité des données.

2 Systèmes affectés

- AIX 5.3 ;
- AIX 6.1 ;
- AIX 7.1.

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans IBM AIX. Cette vulnérabilité peut être exploitée par une personne malveillante distante pour activer ou désactiver un service RPC et ainsi provoquer un déni de service ou obtenir des informations sensibles.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Bulletin de sécurité IBM du 08 mai 2012
http://aix.software.ibm.com/aix/efixes/security/rpc_advisory.asc
- Référence CVE CVE-2011-0321 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2011-0321>

Gestion détaillée du document

10 mai 2012 version initiale.